Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2023/0130(COD)	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Certificat complémentaire de protection pour les médicaments. Refonte Sujet 3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche 3.50.16 Propriété industrielle, brevet européen et communautaire, dessin et modèle 4.20.05 Législation et police sanitaire Priorités législatives Déclaration commune 2023-24		